

# Convention de coopération entre le ministère de l'Education nationale et le Medef

Publié le 14 avril 2026

A l'occasion de l'événement du 14 avril 2026 à l'Institut Pasteur, « Inspirons les filles aujourd'hui pour transformer les métiers demain », Edouard Geffray, ministre de l'Education nationale et Patrick Martin, président du Mouvement des entreprises de France, ont signé une convention de coopération.

Valable pour trois ans, cette convention est un volet significatif de la politique du Medef en faveur de la jeunesse. Elle a vocation à être déclinée territoire par territoire, académie par académie, avec une attention forte à l'égard des publics vulnérables.

Elle repose sur trois volets principaux :

- **La découverte des métiers d'avenir**

Cette découverte passe par les stages d'immersion en 3e et 2nde générale et technologique, la mobilisation pour renforcer la place des femmes dans les métiers scientifiques, techniques et technologiques qui fait écho à l'initiative « *Code F* » du Medef, les Journées du patrimoine économique (début octobre) qui seront cette année consacrées à la jeunesse, et les périodes d'immersion des personnels de l'Education nationale dans nos entreprises pour découvrir les métiers.

- **La volonté d'accompagner l'insertion professionnelle**

Le Medef et le Ministère de l'Education nationale travaillent ensemble pour poursuivre la valorisation des formations des lycées professionnels. L'importance des périodes de formation en milieu professionnel dans les parcours des lycéens professionnels, le rôle des responsables des bureaux des entreprises et la mobilisation de professeurs associés intégrés dans les établissements pour y dispenser des formations professionnalisantes sont mis en avant auprès des membres du Medef. La contribution aux travaux de transformation de la carte des formations et la proposition d'actions concrètes en matière de formation continue des professeurs font également partie des engagements partagés, en faveur d'une meilleure insertion des élèves.

- **L'égalité des chances et l'insertion professionnelle**

La convention vise à développer l'esprit d'entreprendre et le mentorat, grâce notamment au soutien d'actions au sein des campus des métiers et des qualifications et dans le cadre des comités locaux école-entreprise. Elle souligne également le renforcement de la lutte contre le décrochage scolaire en promouvant les classes de troisième « prépa-métiers » pour une orientation choisie et en incitant les entreprises à intégrer davantage les cités éducatives.